



Conflit sinistre auto

Par **biloute1978**, le **21/06/2019** à **18:55**

Bonjour merci de m'éclairer s'il vous plaît j'ai eu un sinistre avec mon véhicule et je ne suis pas en tort la police appeler une dépanneuse pour faire enlever le véhicule qui bloqué la circulation je suis assuré au tiers et dans mon contrat je n'ai pas l'option dépannage Le véhicule a été transporté dans un garage en attendant un expert pour expertiser le véhicule qui n'est passé que 15 jours après aujourd'hui on me dit que les frais de dépannage et les frais de gardiennage Sont à ma charge je ne comprends pas puisque je n'ai aucun tort dans cette accident l'assurance dit qu'ils vont me rembourser le véhicule mais que les frais de gardiennage et que les frais de dépannage sont à ma charge Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet merci beaucoup

Par **Chaber**, le **21/06/2019** à **19:34**

bonjour

Si vous n'avez aucune responsabilité tous les frais inhérents à l'accident doivent être remboursés par votre assureur au titre de la convention si elle est applicable

Sinon votre assureur devra en effectuer le recours auprès de l'assureur adverse

Le constat est-il correctement rempli: croix, plan, assurancesi

Par **biloute1978**, le **24/06/2019** à **22:32**

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide j'ai bien remplie le constat et on m'a répondu que mon implication était de 0% donc l'autre vehicule était en tort à 100% vers qui ou quel organisme devrais je m'adressé en cas de complications merci pour votre aide.

Par **Chaber**, le **25/06/2019** à **07:49**

bonjour

Selon la convention IDA tous les frais découlant de l'accident non responsable doivent être payés par votre assureur:

dépannage, remorquage, carte grise ,immobilisation ou location voiture, objet cassé dans le véhicule

Par **biloute1978**, le **09/07/2019** à **18:15**

Bonjour merci beaucoup pour votre aide bonne continuation